

- Cartographier les tendances et les préoccupations en matière de migration.
- Organiser des consultations à plusieurs niveaux et avec plusieurs parties prenantes dans le cadre du processus d'identification des objectifs du Pacte mondial devant être mis en œuvre.
- Consulter différents outils d'évaluation des besoins pour faciliter des consultations qui remplissent les critères suggérés et répondent aux objectifs visés.
- Veiller à la conformité avec la vision et les principes directeurs du Pacte mondial, notamment l'attachement aux approches fondées sur les droits de l'homme, sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes et sur l'adaptation aux besoins des enfants.
- Synthétiser les discussions et les résultats des consultations multiniveaux et multipartites organisées mentionnées ci-dessus.
- Sur la base de ce qui précède, décider des objectifs du Pacte mondial sur lesquels votre pays se concentrera à des fins de mise en œuvre.

- Identifier d'autres processus présentant un intérêt pour la mise en œuvre du Pacte mondial (par exemple, les processus de mise en œuvre du Programme 2030, le plan national de réduction de la pauvreté et les stratégies intergouvernementales relatives à la santé, à l'éducation, à la protection de l'enfance, etc.).
- Examiner la liste des objectifs du Pacte mondial sélectionnés avec les organes chargés de la mise en œuvre de ces autres processus et les secteurs concernés (par exemple, la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, l'aide sociale, le travail et la justice).
- Organiser un atelier de validation pour permettre aux acteurs gouvernementaux compétents d'approuver les objectifs du Pacte mondial sélectionnés.
- Communiquer les résultats de cet atelier de validation à tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux compétents.